

RÈGLEMENT DE LA LOCATION DE LA BUVETTE DU TÉLÉSKI

DESCRIPTION DE LA BUVETTE (Plan de situation au verso)

La buvette peut accueillir 120 personnes environ et comprend:

- une cuisine avec deux potagers électriques.
- une salle comprenant 13 tables, une cheminée et bois.
- la vaisselle moyennant un supplément.
- un local avec deux WC.
- un parc clôturé aux abords de la buvette.

CONDITIONS DE LOCATION

La buvette se loue principalement pour des fêtes privées, (fête de famille, anniversaire, mariage, etc.). Pour toute autre utilisation une demande devra être faite au comité de la société coopérative du Téléski.

La location débute le matin dès 9 heures et se termine le lendemain matin à 9 heures.

Le prix comprend: l'électricité, l'eau chaude et le bois.

Les nettoyages sont à effectuer par les locataires. La buvette doit être rendue propre. Les nettoyages nécessaires seront facturés.

Tous dégâts occasionnés à la buvette sont à la charge des locataires.

Le contrôle et le paiement sont à définir avec la gérante.

Les clés sont à disposition chez la gérante de la buvette.

Coordonnées de la gérante:

Martine Pala, La Sagne au Droz 129, 2714 Les Genevez tél. 032 484 97 57, mail: renpala@bluewin.ch.

PRIX DE LA LOCATION

Pour 1 jour : **100 frs + 1 fr par personne.** (Enfants dès 6 ans)

Par jour supplémentaire : **100 frs**

Supplément pour la vaisselle : **20 frs**

Exemple: 1 jour pour 60 personnes : 100 frs + 60 frs = 160 frs

2 jours pour 60 personnes+vaisselle: 100 frs + 60 frs + 100 frs + 20 frs = 280 frs

Un rabais de 10% est accordé aux coopérateurs du Téléski des Genevez.

Dès le 1^{er} janvier 2007, la commune des Genevez a introduit la taxe aux sacs poubelles.
Des sacs de 110 litres peuvent être achetés à la buvette au prix de 3,60 frs la pièce.

La buvette étant située dans le pâturage communal où se trouve le bétail, la Société Coopérative du Téléski des Genevez décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés aux véhicules.